



Déclaration préliminaire sur les élections législatives au Maroc **26 novembre 2011**

I. RESUME ANALYTIQUE

Dans le contexte des mouvements de protestation du “Printemps Arabe” qui ont demandé une plus grande responsabilisation au plan politique et économique ainsi que l’ouverture de perspectives pour les citoyens en vue de participer aux affaires de l’Etat, et suite aux mouvements historiques de protestation populaire menés par les jeunes depuis le début de 2011 au Maroc, le Roi Mohammed VI a lancé un processus de réformes constitutionnelles dans le but d’ouvrir davantage l’espace politique. A l’approche des élections législatives du 25 Novembre, de nombreux Marocains ont décrit ces élections comme étant un test du degré de soutien de la population au processus des réformes politiques.

Estimé à 45%, le taux de participation est légèrement plus élevé que celui des élections législatives de 2007. Toutefois, le mécontentement qui s’est exprimé de façon continue à travers le pays, y compris par le Mouvement du 20 Février et par plusieurs partis politiques, appelant au boycottage des élections, ainsi que le nombre élevé de bulletins nuls et de bulletins de contestation (aux alentours de 20% dans les bureaux observés par le NDI), attestent de l’intérêt des citoyens pour d’autres réformes encore plus profondes.

Avant et pendant le jour du scrutin, les 41 membres de la délégation du NDI ont visité plus de 200 bureaux de vote à travers 31 circonscriptions électorales. Avant d’observer les opérations de vote, de dépouillement et de comptage, les observateurs de l’Institut National Démocratique (NDI) ont rencontré des citoyens, des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques, des candidats, des observateurs nationaux, des représentants d’organisations de la société civile, des journalistes nationaux et internationaux ainsi que des universitaires. Les membres de la délégation ont ainsi été témoins ou ont entendu parler de quelques cas isolés d’irrégularités, mais ont toutefois indiqué que le vote s’est déroulé de manière régulière et conformément aux procédures mises en place. Malgré l’engagement en faveur de la parité hommes-femmes inscrit dans la nouvelle Constitution, les délégués ont noté une faible présence des femmes parmi le personnel affecté aux bureaux de vote et, dans certaines régions du pays, un faible nombre de femmes parmi les électeurs.

Sur un plan technique, l’administration des élections s’est caractérisée par l’efficacité et la transparence des procédures. Cependant, la délégation d’observation du NDI estime que des mesures doivent être prises pour améliorer le processus électoral au Maroc et renforcer la confiance des électeurs. Ces mesures sont en mesure de susciter une plus large implication des citoyens et des électeurs à tous les niveaux du processus électoral. Parmi ces mesures, il y a lieu d’envisager une conception simplifiée du bulletin de vote, la sensibilisation des électeurs sur les procédures de vote et l’harmonisation de ces procédures avec les normes internationales.

S'agissant des questions de fond, la délégation recommande respectueusement au Maroc d'envisager l'ouverture d'un dialogue politique plus inclusif et participatif de manière à impliquer les diverses composantes dynamiques du pays dans la prise de décision concernant l'avenir du pays. Bien que l'enthousiasme ait faibli au cours des derniers mois, plusieurs citoyens ont démontré le jour de scrutin qu'ils n'avaient pas encore perdu l'espoir dans le processus électoral comme moyen de promouvoir de nouvelles réformes. Devant cette opportunité, les nouveaux élus doivent rechercher de nouvelles pistes pour répondre aux vœux légitimes des citoyens marocains de participer, de manière plus significative, dans le processus de prise de décision politique, que ce soit au sein du gouvernement ou des partis politiques.

La délégation estime qu'il est encore trop tôt de se prononcer à ce stade de la période postélectorale, alors que les résultats ne sont pas encore définitifs et que les plaintes et recours qui pourraient être introduits doivent encore être résolus dans le respect de la loi. Il n'est donc pas dans l'intention de la délégation à ce stade de produire une évaluation complète et définitive du processus électoral à l'heure qu'il est. Il revient, en effet, au peuple marocain, citoyens et électeurs, de se prononcer sur la crédibilité de ces élections et sur l'importance qu'elles revêtent pour les étapes futures du processus de réformes démocratiques du pays.

II. HISTORIQUE

Le NDI a dépêché 41 observateurs accrédités provenant de 21 pays qui se sont déployés à travers le pays le jour du scrutin. Le but de la mission consistait à observer en toute impartialité tous les aspects du processus électoral – y compris la campagne, les opérations de vote, de dépouillement des bulletins le jour du scrutin et la période postélectorale – et de démontrer l'intérêt porté par la communauté internationale aux processus politique et électoral au Maroc. Le travail de la délégation a bénéficié des informations tirées de l'évaluation préélectorale effectuée en octobre et du déploiement de 10 observateurs à long terme pendant plus d'un mois avant le jour du scrutin.

La délégation a été menée conjointement par Bob Rae du Canada, dirigeant du Parti Libéral et ancien Premier ministre de l'Ontario, Abdullah Al Derazi du Bahreïn, Secrétaire général de l'Association bahreïnienne des droits de l'homme, Kastriot Islami d'Albanie, membre du Parlement albanais et ancien Ministre des affaires étrangères, Sally Shelton-Colby des Etats-Unis, ancienne secrétaire-générale adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques et Shari Bryan des Etats-Unis, Vice-présidente du NDI.

Le NDI est une organisation non partisane à but non lucratif qui œuvre pour le renforcement d'institutions démocratiques dans le monde à travers la participation citoyenne, la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires de l'Etat. Le NDI est présent au Maroc depuis 1997 où il collabore avec diverses institutions civiques et politiques qui agissent pour la promotion des valeurs démocratiques. Le NDI avait également organisé une mission d'observation internationale pour observer les élections législatives de 2007, la première fois qu'une telle délégation a pu observer les élections au Maroc.

Avant le scrutin du 25 novembre, la délégation a rencontré les représentants des principaux partis politiques, les dirigeants d'organisations de la société civile, des observateurs citoyens, des responsables gouvernementaux, y compris des responsables de l'administration électorale et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), des médias et des représentants de la communauté internationale. Le jour du scrutin, la délégation s'est rendue dans plus de 200 bureaux de vote dans 31 circonscriptions électorales. Le NDI a conduit ses activités en conformité avec les lois en vigueur au Maroc et la Déclaration de principes pour l'observation

internationale des élections qui a été entérinée par 39 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et lancée à partir des Nations-Unies en 2005.

III. CONTEXTE ELECTORAL

En février, de jeunes activistes marocains qui se sont inspirés de leurs pairs d'Afrique du nord ont mobilisé des foules à travers le pays dans le cadre de manifestations de rue sans précédent pour réclamer de vastes réformes politiques. Malgré les réformes sociales et économiques réalisées dans les dernières années, la pression populaire a continué à grandir en faveur de changements plus profonds et d'institutions politiques particulièrement efficaces, responsables et attentives. Le Roi Mohamed VI a répondu à ces appels en quelques semaines en lançant un processus de réformes constitutionnelles. Les électeurs ont ainsi voté avec enthousiasme en faveur d'une révision constitutionnelle à l'occasion du référendum populaire en juillet dernier. De nouveaux textes de loi régissant le processus électoral ont été rapidement promulgués et des élections parlementaires ont été arrêtées à la date du 25 novembre, presque une année complète avant terme.

Avant les élections parlementaires de 2007, le Maroc avait connu une décennie de changements marqués par l'élargissement du champ politique dans le contexte du système politique actuel. Le rapport d'observation du NDI relatif à ces élections – les premières élections au Maroc à être observées par une délégation internationale – relève que malgré des procédures électorales régulières et transparentes, le faible taux de participation (37 pour cent) et le nombre élevé de bulletins blancs, nuls ou de contestation (19 pour cent) indiquent que le système politique marocain n'a pas réussi à gagner la confiance des électeurs dans les institutions et acteurs politiques du pays. Lors des élections municipales de juin 2009, le taux de participation a augmenté (52 pour cent) et les procédures de vote se sont améliorées, ce qui a constitué un progrès. Par la même occasion, le nombre élevé de recours formels (l'équivalent de huit pour chaque centaine d'électeurs) et de bulletins nuls (11 pour cent) indique que des problèmes sous-jacents devaient encore être résolus.

La réponse du Roi aux protestations populaires au début de cette année a ouvert les perspectives pour d'autres réformes du système politique marocain. Après le référendum constitutionnel, plusieurs groupes ont relevé des avancées significatives, dont l'obligation pour le Roi de désigner le Premier ministre au sein du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au Parlement, le pouvoir élargi du Premier ministre de désigner les hauts fonctionnaires, un engagement fort à œuvrer pour la "parité" hommes-femmes qui prévoit entre autres de réserver 60 sièges parlementaires aux femmes sur une liste de 90 sièges comprenant 30 sièges pour de jeunes hommes et la reconnaissance de l'Amazigh, la langue des populations berbères autochtones du pays, comme langue officielle. Mais en dépit du vote largement en faveur de la nouvelle constitution, le débat public s'est poursuivi sur la question de savoir si les amendements constitutionnels adoptés constituaient une réforme authentique suffisante. Certains Marocains ont estimé que la campagne référendaire était un exemple de l'inégalité des règles du jeu au Maroc, étant donné que les partisans du référendum ont profité des ressources de l'Etat et de l'appui de personnalités religieuses pour faire campagne en faveur de l'approbation de la nouvelle constitution.

Après le référendum de juillet, le Ministre de l'Intérieur a fixé la date des élections et présenté de nouveaux textes de loi régissant le processus électoral. Le choix de la date du 25 novembre pour le jour du scrutin a laissé peu de temps à une discussion approfondie, à l'examen et à la concertation autour des différents textes de loi. Par ailleurs, l'absentéisme au Parlement était

monnaie courante durant les débats et les séances de vote des principaux textes de loi portant sur les élections.

Plusieurs recommandations positives formulées par les groupes marocains d'observation des élections, les observateurs internationaux des élections, les associations de femmes et autres organisations de la société civile n'ont pas été prises en considération dans les nouveaux textes de loi. Devant le peu de changement substantiel introduit dans le cadre électoral, l'énergie et l'enthousiasme en faveur des élections ont tout simplement faibli. Comme l'a relevé la délégation d'évaluation préélectorale du NDI qui a visité le Maroc en octobre, le principal défi de ce processus électoral est d'insuffler de la confiance au sein des électeurs et, plus généralement, les citoyens dans l'intégrité du processus politique et les institutions de la gouvernance au Maroc.

IV. Observations

Période préélectorale et période de la campagne électorale

Confiance des citoyens: avant le jour du scrutin, les observateurs à long terme du NDI ont fait état de peu d'enthousiasme parmi les électeurs dans la plupart des régions. Les manifestations de protestation hebdomadaires menées par le Mouvement du 20 Février sont l'occasion d'exprimer de façon visible et explicite le mécontentement face aux réformes annoncées en mars 2011, tout particulièrement parmi les jeunes. En dépit de contraintes juridiques interdisant l'appel à l'abstention aux électeurs, les protestataires ont finalement organisé des manifestations en faveur du boycott à travers le pays au cours des dernières semaines de la campagne électorale. Même des citoyens qui n'ont pas appuyé le boycott se sont interrogés si leurs représentants pourront réellement influencer sur les décisions et réaliser un véritable changement en faveur de leurs communautés.

Préparatifs électoraux: La responsabilité de tous les aspects liés à l'administration électorale est restée entre les mains du Ministère de l'Intérieur malgré les recommandations faites par les observateurs internationaux d'envisager l'institution d'un organe d'administration électorale indépendant. Dans les semaines précédant le scrutin, les responsables ont déclaré que le recrutement du personnel des bureaux de vote et la préparation du matériel électoral se déroulaient conformément aux plans, quoique la délégation du NDI ait observé certaines incohérences. La veille des élections, certains observateurs du NDI ont été les témoins des bonnes conditions d'organisation du stockage et de la distribution du matériel électoral, alors que d'autres ont observé l'insuffisance de la formation des responsables et le retard mis à acheminer le matériel électoral dans les zones rurales.

Le Ministère a fait la publicité d'un outil¹ en ligne permettant aux citoyens d'identifier et vérifier les bureaux de vote qui leur sont affectés, à condition qu'ils connaissent le nom de leur circonscription électorale et de leur commune. Les électeurs inscrits dans la plupart des régions ont également indiqué qu'ils avaient reçu la notification de leur bureau de vote par courrier. Malgré ces innovations, les observateurs internationaux n'ont pas été en mesure d'obtenir une liste exhaustive des bureaux de vote ou de trouver les listes dans certaines administrations locales cinq jours avant l'élection. L'outil en ligne n'a qu'une utilisation limitée et ne devrait pas être considéré comme un substitut aux informations plus détaillées requises pour permettre aux partis politiques de planifier la surveillance des opérations de vote, les efforts des observateurs nationaux des élections ou ceux des observateurs internationaux. Les observateurs ont également fait part du problème des explications divergentes et parfois contradictoires souvent données par

¹ Voir www.elections2011.gov.ma

les responsables de bureaux de vote, les représentants des partis et les autorités électorales concernant les règles et procédures de détermination des bulletins de vote valides et les calculs nécessaires pour procéder à la répartition des sièges parlementaires suivant le mode de représentation proportionnelle du Maroc. Au cours des quelques sessions de formation des présidents de bureaux de vote auxquelles des observateurs du NDI ont assisté, certains présidents de bureaux de vote semblaient ne pas bien comprendre ces aspects précisément, ce qui soulève des questions à propos de la cohérence des procédures qui allaient être appliquées le jour du scrutin.

Inscription des électeurs: Le Ministère de l'Intérieur a annoncé l'inscription de 13.475.435 électeurs au titre des élections législatives, marquant ainsi une hausse d'environ 100.000 par rapport aux élections locales² de 2009, mais une baisse par rapport au nombre d'inscrits en 2007 qui s'était fixé à 15,5 millions. Si la durée de 30 jours consacrée à la révision exceptionnelle des listes électorales et la prolongation autorisée de deux jours ont fourni une occasion importante pour les nouveaux électeurs, il est difficile de mesurer le succès du processus en l'absence d'informations sur le nombre total des électeurs admissibles. Une évolution positive a toutefois été relevée, puisque les chiffres relatifs aux électeurs inscrits ont pour la première fois été ventilés par sexe, lieu de résidence et par âge et sont disponibles en ligne³. Les électeurs ont également la possibilité de vérifier leur inscription en ligne ou par message SMS. Malgré ces innovations, les électeurs des zones rurales disposaient de peu d'informations sur le comment, où, quand ou même pourquoi vérifier leurs noms sur les listes électorales.

Education civique des électeurs : à la différence des gros efforts déployés pour inciter les citoyens à voter dans le référendum de juillet, les activités d'éducation et de sensibilisation des électeurs n'étaient pas très visibles jusqu'à la date des élections. Le Ministère de l'Intérieur a distribué des dépliants pour la sensibilisation des électeurs et diffusé à la télévision quelques annonces d'intérêt public pour informer les électeurs à propos des procédures de vote dans les derniers jours précédant le scrutin. Les organisations de jeunes et de femmes ont elles aussi mené quelques activités ciblées destinées à informer les électeurs. Les efforts de mobilisation des partis politiques se sont accrus face aux appels au boycott lors des protestations hebdomadaires du Mouvement du 20 Février au cours des derniers jours de la campagne. Cependant, pratiquement tous ces efforts ne visaient à inciter les électeurs à se rendre aux urnes que pour garantir des taux de participation plus élevés, plutôt qu'à mener des efforts approfondis d'éducation civique, de discussion des programmes électoraux, ou à placer les élections dans le cadre plus général du processus politique. Etant donné la conception complexe du bulletin de vote, la faiblesse des efforts d'éducation civique des électeurs a peut-être contribué au nombre élevé de bulletins nuls.

Campagne électorale: Même à la veille des élections, les rues étaient relativement calmes et peu marquées par les activités de la campagne électorale. En gros, la campagne a été lente à démarrer et est restée relativement calme tout au long de la période de 13 jours consacrée à la campagne. Dans les derniers jours avant les élections, les observateurs ont été témoins d'un petit nombre de meetings, caravanes et autres manifestations. Ils ont relevé que les activités de campagne électorale étaient généralement plus visibles dans les zones rurales, où les partis politiques ont axé leurs efforts sur les contacts directs avec les électeurs, à travers par exemple la distribution de dépliants et le porte à porte. Dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, la campagne était en générale conduite par des jeunes qui avaient été recrutés pour distribuer les dépliants plutôt que par de vrais sympathisants ou membres des partis. Dans la plupart des cas, les membres des équipes engagés dans les campagnes électorales dispersaient les dépliants dans les

² Le Ministère de l'Intérieur a annoncé l'inscription de 13.360.219 électeurs inscrits au titre des élections locales de 2009 (www.elections2009.gov.ma)

³ www.listeselectorales.ma/statistiques_S_FR.html

lieux publics tels que les *souks* sans aucun contact direct avec les électeurs. Très souvent, les activités de la campagne étaient généralement axées sur le candidat tête de la liste électorale locale plutôt que sur un message ou sur la plateforme électorale du parti.

Observation: La garantie légale de l'observation des élections est une importante évolution positive dans les récentes réformes adoptées par le Maroc. Agissant en qualité de Secrétariat de la Commission Spéciale chargée de l'accréditation des observateurs, le CNDH a fait preuve de rigueur et de professionnalisme. Cependant, le délai unique de 10 jours accordé aux observateurs internationaux et nationaux pour le dépôt des demandes d'accréditation s'est avéré être un défi de taille pour les groupes d'observation citoyenne des élections. Pendant que la Commission Spéciale et le CNDH recherchaient des solutions dans les derniers jours précédant le scrutin, certains parmi les groupes d'observation les plus importants du pays se sont démenés (et parfois ont échoué) pour obtenir l'accréditation du tiers des observateurs qu'ils comptaient déployer. Par ailleurs, le nombre même de bureaux de vote, quelque 40.000 environ, a rendu la tâche de l'observation difficile pour tous les partis et les groupes d'observateurs.

Participation des femmes : les dispositions constitutionnelles visant à promouvoir la parité hommes-femmes représentent une évolution importante dans le système juridique du Maroc. Toutefois, presque tous les partis et les groupes de la société civile conviennent que le nouveau système – allocation de 60 des 90 sièges de la liste nationale aux femmes – est loin de satisfaire cet objectif. A l'issue de la période de dépôt des candidatures, les femmes occupaient moins de trois pour cent des positions en tête des listes locales. Avec un mode de scrutin où aucun parti n'est en mesure de remporter plus d'un seul siège par circonscription électorale, il est plausible que la participation des femmes ne dépasse pas le taux garanti de 15 pour cent des sièges. Les observateurs ont noté que les candidats de la liste nationale faisaient campagne en général aux côtés de la tête de liste de la circonscription locale. Ils n'ont que rarement aperçu des femmes participant aux activités de la campagne électorale. De même, dans les rares sessions de formation des responsables des bureaux de vote que le NDI a pu observer, les femmes représentaient moins de 3 pour cent de l'ensemble des participants.

Jour du Scrutin

Le jour du scrutin s'est déroulé dans le calme à travers le pays, les opérations de vote et les procédures de dépouillement ont été mises en œuvre de manière uniforme et transparente en général. Les observateurs ont noté que les responsables des bureaux de vote semblaient généralement bien informés sur le processus et impartiaux dans l'accomplissement de leurs tâches, mais ont exprimé leur préoccupation quant au très faible nombre de femmes parmi le personnel des bureaux de vote.

Le nouveau système d'inscription des électeurs a donné lieu à la confusion parmi les électeurs dans différentes régions. Alors que le Ministère de l'Intérieur a employé divers moyens pour aider les électeurs à localiser leurs bureaux de vote – y compris à l'aide d'avis personnalisés envoyés par courrier, un service de messagerie texte et des bases de données informatisées installées dans les bureaux de vote – plusieurs citoyens ont eu du mal à trouver le bureau de vote qui leur est affecté. Pour certains citoyens, le lien entre l'identification de l'électeur et l'inscription était confus, sans compter ceux qui croyaient à tort que le fait de posséder une carte d'identité nationale leur permettrait de voter même s'ils ne s'étaient pas inscrits sur la liste électorale.

Les observateurs ont relevé dans la plupart des régions que le taux de participation augmentait progressivement tout au long de la journée. Dans certaines zones rurales observées par les membres de la délégation, on a enregistré des niveaux élevés de participation, donnant lieu

parfois même à l'entassement dans certains bureaux de vote. Plusieurs délégués ont relevé que les personnes handicapées n'avaient qu'un accès limité dans un certain nombre de bureaux de vote et de bureaux centraux et que cela a pu empêcher certains électeurs de participer au processus ou à l'observation. A la fin du scrutin, le gouvernement a annoncé un taux de participation de 45 pour cent au plan national.

On n'a pas observé de manifestations opposées aux élections le jour du scrutin, mais les délégués du NDI ont toutefois relevé dans plusieurs bureaux de vote des taux de bulletins nuls supérieurs à 20 pour cent. Plusieurs de ces bulletins étaient soit des bulletins blancs ou abîmés. Ces bulletins supposés être des bulletins de "contestation" avaient été prévus par certains experts marocains qui ont expliqué au NDI qu'il s'agissait d'un signe persistant de l'indifférence et du manque de confiance dans le processus politique chez une frange importante de la population. Si le niveau exceptionnellement élevé de bulletins nuls devait être confirmé par les chiffres officiels, ce serait extrêmement inquiétant – étant donné notamment le pourcentage élevé de bulletins nuls observé lors des élections parlementaires de 2007 (estimé à 19 pour cent pour les listes locales et 28 pour cent pour les listes nationales).

Malgré les changements introduits récemment dans le cadre juridique marocain pour encourager l'observation non partisane du processus, certains groupes d'observateurs locaux ont dû faire face à des difficultés dans le processus d'accréditation, ce qui a probablement contribué à réduire de façon considérable leur présence le jour du scrutin. Les délégués du NDI ont rencontré les représentants des partis déployés dans la plupart des bureaux de vote, bien que le niveau de formation à leur rôle dans le processus soit très variable.

V. RECOMMANDATIONS

Dans un esprit de coopération internationale, la délégation propose respectueusement les recommandations générales suivantes:

- Bien que le taux de participation soit légèrement plus élevé qu'en 2007, le mécontentement qui s'est exprimé de façon continue à travers le pays, y compris par le Mouvement du 20 Février et par plusieurs partis politiques, appelant au boycott des élections, ainsi que le nombre élevé de bulletins nuls et de contestation, renforcent le message adressé par de nombreux marocains lors des élections de 2007 : à savoir la nécessité d'autres réformes politiques plus significatives pour répondre aux aspirations du peuple. La délégation ne prétend pas proposer la nature spécifique des réformes politiques qui devraient être introduites. La délégation suggère plutôt que ces réformes spécifiques fassent l'objet d'un processus de dialogue ouvert et réfléchi parmi les marocains, réunissant les représentants du Palais, du gouvernement, du public, des partis politiques, des médias, des universitaires et de la société civile – tout en déployant des efforts particuliers en vue d'inclure la jeunesse marocaine politiquement engagée dans un tel processus. Etant donné les fortes attentes de la population marocaine au cours de cette période agitée de changement dans la région, la délégation suggère qu'un tel dialogue soit mené en temps opportun.
- Au vu de la confusion parmi les électeurs due au caractère vague de nombreux aspects de la loi et à la complexité du système électoral marocain, une révision approfondie des procédures électorales s'impose avec pour objectif d'améliorer les règles et procédures afin de réduire au minimum toute cause de confusion dans les futures échéances électorales – un des exemples importants étant la simplification du bulletin de vote. Il est également souhaitable d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation des électeurs plus étoffés afin de réduire la confusion au sein des électeurs et aider les électeurs à faire des choix

adéquats et réfléchis au niveau des urnes. Dans le but d'accroître la transparence, le gouvernement devrait publier les résultats détaillés des élections par bureau de vote aussi rapidement que possible après les élections – recommandation déjà faite par les observateurs internationaux en 2007.

- La décision de réserver un plus grand nombre de sièges parlementaires aux femmes grâce à la liste nationale est un pas important pour garantir un taux de représentation de 15 pour cent aux femmes (une hausse de 6 pour cent par rapport aux précédentes élections législatives). Toutefois, et vu l'aspiration de la nouvelle constitution à réaliser la parité hommes-femmes, ces mesures ne sont pas suffisantes. Au fur et à mesure que d'autres réformes politiques seront instituées, il faudra rechercher les meilleurs moyens de renforcer et accroître davantage la représentation des femmes dans la vie politique au Maroc, en tant que candidates, élues, membres des directions des partis politiques et responsables de l'administration électorale.

D'autres recommandations spécifiques relatives aux procédures électorales seront fournies dans le rapport final de la délégation.

VI. LA DELEGATION ET L'OBSERVATION INTERNATIONALE

L'évaluation précise et complète de toute élection doit prendre en considération tous les aspects du processus, et aucune élection ne peut être évaluée en dehors du contexte politique dans lequel elle se déroule. Parmi les facteurs qu'il faut prendre en considération il y a le cadre légal de l'élection, y compris le code électoral et les autres lois y afférentes, la possibilité pour les citoyens de rechercher et obtenir des informations suffisantes et précises qui leur permettent de savoir quels choix politiques ils peuvent faire, la capacité des concurrents politiques d'organiser et de communiquer avec les citoyens en vue de gagner leur soutien, l'attitude des médias de masse dans la couverture des partis, candidats et des sujets débattus dans les élections, la liberté dont jouissent les citoyens et les concurrents politiques pour pouvoir s'impliquer dans le processus politique et électoral sans crainte d'intimidation, de violence ou de représailles du fait de leur choix, le déroulement du processus d'inscription des électeurs et l'intégrité des listes électorales définitives, le droit de se porter candidats aux élections, le déroulement des opérations de vote et de dépouillement, la totalisation des résultats, la transmission et l'annonce des résultats, le traitement des recours électoraux et l'investiture de ceux ou celles qui sont dûment élus. Il faut également rappeler qu'il n'existe pas de cadre électoral parfait, et que tous les processus électoraux et politiques rencontrent des difficultés.

L'observation internationale des élections est maintenant largement bien accueillie de par le monde; elle joue actuellement un rôle important dans l'information des citoyens et de la communauté internationale sur la nature du processus électoral de chaque pays. Lorsqu'elle est bien menée conformément aux principes d'évaluation impartiale généralement admis, l'observation internationale des élections vise à renforcer l'intégrité des processus électoraux en encourageant les meilleures pratiques électorales, en dissuadant les mauvaises pratiques et en identifiant les problèmes et les irrégularités qui peuvent faire l'objet de recours efficaces.

Les observateurs internationaux des élections sont favorablement accueillis par les pays à toutes les étapes du développement démocratique. La mission s'appuie sur les 25 années d'expérience du NDI qui a observé 200 élections dans le monde en dépêchant des délégations en Tunisie, en Jordanie, au Liban, en Cisjordanie et Gaza et au Yémen. Le NDI mène son observation électorale conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des

élections qui a été entérinée par 39 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales dont le Secrétariat des Nations-Unies.

La délégation exprime sa gratitude pour l'accueil et la collaboration dont elle a bénéficié de la part des électeurs, des responsables des élections, des candidats, des dirigeants des partis politiques, des observateurs nationaux des élections, des activistes de la société civile et des responsables gouvernementaux. Le NDI a été officiellement accrédité pour mener une mission d'observation internationale des élections par le CNDH et souhaite exprimer son appréciation de l'appui et de l'assistance du Conseil. La délégation présente cette déclaration sur les élections avec l'idée d'appuyer et de renforcer les institutions démocratiques du Maroc

Contact avec le NDI

Pour plus d'informations, adressez-vous à Kathy Gest à Washington, D.C. (kgest@ndi.org, +1 202 728 5535); Jeffrey England (jengland@ndi.org, +212 (0)537-67-16-19) à Rabat, Maroc.